

Rapport
de la Ligue grecque des droits de l'homme sur les structures de détention
des immigrants sans documents de voyage et de séjour, dans les
départements frontaliers de Rodopi et d'Evros en Grèce.

(Traduction au français par **Nikolas Kountouris**)

Thessalonique 11. 4. 2010

Une délégation de la Ligue grecque des droits de l'homme a visité les départements d'Evros et de Rodopi, du 25 au 29 novembre 2009, dans le cadre d'une recherche sur les conditions de détention des immigrants sans documents de voyage et de séjour. Cette délégation a été composée de 7 personnes. **Chrisa Giannopoulou** (doctorante en anthropologie), **Nikolas Kountouris** (docteur en science politique), **Moysis Karampeidis** (avocat), **Antonis Spathis** (avocat), **Despina Syrri** (doctorante en sociologie politique), **Georgia Toliou** (avocate) et **Kostas Tsitselikis** (professeur des droits de l'homme à l'Université Makedonia de Thessalonique).

La délégation a visité notamment le centre de détention de Fylakio-Kyprinos (Evros) ainsi que la maison d'arrêt de la police frontalière de Venna-Sappes (Rodopi), et des Commissariats de la police frontalière de Tyhero (Evros), de Soufli (Evros), de Ferres (Evros) et de Issaakio (Evros). Egalement, le centre de détention abandonné de Peplos (Evros).

La délégation a interviewé dans ce cadre, le Préfet de police de Kommotini (Rodopi), M. Kokmotos, le Commissaire de la police frontalière de Sappes (Rodopi), M. Salamankas, Le Préfet de police d'Alexandroupoli, M. Tsouknadis, le Président du Conseil du département d'Evros, M. Zampounidis, le vice-Président du Conseil du département d'Evros, M. Papaioannou, le vice-Président du Conseil du département de Rodopi, M. Kotsakis, ainsi que des avocats, des officiers de la police frontalière et des immigrants détenus. Leur aide et leur participation a été extrêmement importante. Du 27 au 29 novembre, dans la plupart des visites, (après coordination de notre action avec le Secrétaire d'Etat chargé de l'immigration M. Spyros Vougias) nous étions accompagnés de la conseillère spéciale du Ministère de la Protection des citoyens (l'ancien ministère de l'Orde publique), Mme Afroditi Al Saleh. Cette coopération a été très importante en ce qui concerne l'accès aux centres et la collecte du matériel empirique présenté dans ce rapport.

Dans ce rapport ont également été pris en considération un certain nombre de rapports précédents comme celui du Médiateur de la République (Synigoros tou politu) du 29 octobre 2009, celui des « Avocat d'Athènes », du 10 septembre 2009, ainsi que les décisions de la Cours européenne des droits de l'homme « Tabesh contre la Grèce » et « S.D. contre la Grèce ».

COMMENTAIRES GENERAUX.

Les structures de détention des immigrants dans les départements d'Evros et de Rodopi peuvent se regrouper en trois catégories. A. Les centres de détention dirigés par la police mais dont les frais de fonctionnement sont pris en charge par le département. B. Les lieux de détention qui se trouvent au sein des Commissariats de la police frontalière. C. Les maisons d'arrêt dirigées par la police frontalière. En effet, comme il est prévu par la loi, des lieux de détention des immigrants peuvent exister dans les Commissariats de la police frontalière. Dans ce cas, la responsabilité de fonctionnement de ces lieux appartient à la dernière. Il s'agit en l'occurrence, des Commissariats de Tyhero (Evros), de Soufli (Evros), de Ferres (Evros) et de Issakio (Evros). En ce qui concerne les deux autres catégories des structures de détention, elles fonctionnent en dehors du cadre légal. Concrètement, l'article 81 de la loi 3386/2005, prévoit l'existence de « Centres spéciaux de résidence pour des étrangers » mais les centres de détention et les maisons d'arrêt que l'on a visité (Venna, Fylakio-Kyprinos), qui sont censés fautiveusement entrer dans cette catégorie, n'ont pas été mis en fonction selon les modalités prévues par la loi et il n'y a pas de document officiel qui définit ni leur statut, ni leur fonctionnement. En plus, la maison d'arrêt de la police frontalière de Venna (Rodopi) ne se trouve pas dans un département susceptible, selon la loi, d'accueillir ce type de structures. Ces centres ont été mis en place dans le cadre de l'application des « procédures d'urgence spécifiques » du « Plan de protection civile ».

Il y a également des responsabilités qui se chevauchent. La police frontalière est responsable pour l'arrestation, la garde et l'identification des personnes, le département est responsable pour assurer les frais de fonctionnement de certaines structures, sans avoir prévu pour autant, dans la plupart des cas, des fonds nécessaires et sans contrôle de l'efficacité de son action par les services de l'Etat.

Sur le terrain, les différents services administratifs nationaux et locaux rejettent réciproquement leurs responsabilités et ceci a comme résultat la détérioration continue des conditions de détention. Le manque de contrôle de la part de l'Etat fait l'accès aux droits fondamentaux encore plus difficile pour les personnes détenues.

Plus spécifiquement :

- Dans toutes les structures de détentions visitées, les conditions de détentions sont nettement au dessous des standards prévus par la loi. Surtout la maison d'arrêt de la police frontalière de Venna (Rodopi) et le Commissariat de la Police frontalière de Tyhero (Evros) se trouvent à un état plus que indigne, pour un pays qui se veut respectueux des droits fondamentaux.
- Dans la plupart des structures de détention, il n'y a pas assez de lumière, d'aération et de chauffage, hormis le centre de détention de Fylakio-Kyprinos (Evros).
- Souvent dans les mêmes cellules sont détenus hommes, femmes, enfants et mineurs non accompagnés.
- Il n'y a pratiquement pas de possibilité de sortir des cellules pour se promener à des espaces à ciel ouvert à cause de la surpopulation et des insuffisances en termes de personnel pénitentiel. Par conséquent, les personnes sortent peu ou pas et de tout façon, non pas sur une base quotidienne comme prévu par la loi. Ceci constitue également une violation des conventions internationales réglant les conditions de détention des personnes.
- La nourriture est en certaines reprises insuffisante.
- Les conditions d'hygiène sont très insuffisantes voire inexistantes. Il y a très peu de personnel de santé et sa présence n'est pas régulière.
- Les personnes détenues se trouvent en confusion totale par rapport à leurs droits, au temps de détention et s'informent très insuffisamment sur les procédures d'asile. Egalement, il n'y a pas de traducteurs.
- La surpopulation accentue les problèmes d'infrastructure et d'hygiène.
- Il y a des manques très graves au niveau du personnel pénitentiel et des services sociaux.
- En ce qui concerne les mineurs non accompagnés, il y a une application très partielle de la loi.
- Le comportement d'un certain nombre d'officiers est peu respectueux vis-à-vis des détenus. D'autres essayent par sensibilité personnelle de combler les manques de la politique de l'Etat.
- Le rôle de l'agence FRONTEX et son action restent à définir car il n'y a aucune coopération et coordination de son action avec la police frontalière grecque et par conséquent aucune efficacité.

OBSERVATIONS DU TERRAIN

Commissariat de la police frontalière d'Iasmos (Rodopi). Jeudi 26 novembre 2009

Ce Commissariat appartient administrativement à la Préfecture de Police de Kommotini (Rodopi) et il a été créé en 1999 ou en 2000. Le bâtiment des deux étages se trouve au centre du village d'Iasmos. Au rez-de-chaussée du bâtiment et en face de la rue se trouvent les fenêtres

barrées des cellules. Un peu plus loin, il y a le poste de contrôle et l'entrée du bâtiment. Dans ce même bâtiment se trouvent les locaux de la police frontalière, les locaux de la police nationale et les locaux d'une association des amis de la musique ! A côté de l'entrée du bâtiment il y a une petite iconostase et une cabine téléphonique.

Au premier étage, il y a deux portes. Une qui donne accès aux bureaux de la police et une deuxième qui amène aux locaux de la police frontalière. Nous avons discuté avec le Commandant du Commissariat de la police frontalière. Nous l'avons expliqué qui nous sommes et nous avons demandé, au-delà de la discussion, de visiter les cellules où étaient détenus des immigrants en situation irrégulière. Il a noté nos noms et prénoms et après une discussion téléphonique avec son hiérarchie, il nous a nié l'accès car « nous n'avions pas eu un laissez-passer du ministère ». Il a pourtant accepté de répondre à nos questions.

Le Commandant a souligné les suivants : « Ici, ils restent un ou deux mois et souvent ils partent après demande juridique d'annulation de la détention. Ces demandes sont presque toutes acceptées par les tribunaux. Nous avons ici surtout des femmes et des enfants ou des familles. Dans le centre de détention de Venna, il n'y a ni femmes, ni enfants. Les hommes, nous les envoyons là et si il n'y a pas assez de place là, à Tyhero. Nous inscrivons au fichier toutes les personnes que l'on arrête. Après la fin de la détention, nous les procurons d'un récépissé les obligeant à quitter le territoire dans un délai de 30 jours. Quand il s'agit de ressortissants turcs, nous recevons après demande un document de l'Ambassade de la Turquie à Athènes autorisant l'application de la procédure de réadmission. Ceci concerne à peu près 8 immigrants en situation irrégulière sur 100. Quelques années auparavant, nous avions beaucoup de gens qui passaient de la frontière avec la Bulgarie. Après l'entrée de ce pays à l'Union européenne, les postes frontaliers grecs ont été fermés et la garde des frontières communes est par protocole, sous la responsabilité de la police bulgare. Ici à Iasmos, nous arrêtons 200-250 personnes par un. Dans tout le département de Rodopi, à peu près 800 personnes. Nous contrôlons des voitures à l'autoroute d'Egnatia mais après le durcissement de la loi, la chasse aux passeurs est devenue plus difficile. Ils sont prêts à tout pour échapper aux contrôles. Athènes nous demande plus d'arrestations. Ils veulent mettre plus de pression ici pour que le problème soit moins visible là-bas.

En ce qui concerne la détention, le Commandant a ajouté : « Nous les laissons sortir quelques fois à une petite espace à l'arrière du bâtiment mais, il y a un toit et ils ne voient pas le ciel. Nous avons deux grandes cellules et une petite pour les mineurs non accompagnés. Les grandes cellules sont de 12 m². En moyenne nous accueillons 15 personnes. Actuellement, nous en avons 5. Tout le monde a son lit, des couettes et des draps. Il y a deux salles de douche avec de l'eau chaude et des savons. Les salles de douche et les toilettes se trouvent dans les cellules et elles sont séparées par des portes. Il n'y a pas de salle à manger. Les couloirs sont entretenus par des femmes de ménage et les cellules par les détenus eux-mêmes. Les familles restent ensemble et partent au cours de 5 jours. Les détenus peuvent téléphoner à la cabine qui se

trouve en dehors du bâtiment. Nous les accompagnons un par un. Les cellules ont des fenêtres barrées. Il y a parfois des tensions entre les détenus mais nous intervenons à temps. Néanmoins, nous n'avons pas la possibilité de leurs offrir des loisirs parce que nous n'avons pas de moyens. Ils jouent aux cartes pour passer leur temps ».

Par rapport à la nourriture et les moyens de subsistance le Commandant a souligné : « Le département nous fournit des vêtements. L'Etat prévoit pour chaque détenu un budget de 5,65 euros pour manger. Il y a une taverne qui amène de la nourriture trois fois par jour. Heureusement que le propriétaire est sensible au problème. En ce qui concerne le suivi médical, nous les amenons au centre médical du village ou à l'hôpital de Komotini ». Quand aux nationalités, « il viennent de Chine, de Myanmar, de Pakistan, d'Iran, d'Irak ou d'Afghanistan. Pour les chinois, nous amenons un chinois qui travaille comme marchand ambulant à Xanthi. Nous faisons également un effort pour amener des traducteurs de Venna ». En ce qui concerne les demandes d'asile, « L'instruction des demandes d'asile se fait à Komotini. Nous informons les personnes, nous distribuons une brochure du ministère et du HCR traduit en 5 langues. Anglais, français, grec, perse et arabe ». Quant à FROTEX, « Elle n'est pas présente ici. Elle s'occupe uniquement des frontières extérieures ».

En ce qui concerne le personnel du Commissariat, le Commandant a ajouté : « J'ai suivi un séminaire d'un mois à Athènes, financé par l'Union européenne. Il s'appelait 'Programme des flux migratoires 2009-2013'. Ce séminaire concernait les droits de l'homme, comment reconnaître les faux documents d'identité etc. En tout cas, le plus grave problème ici c'est le manque de personnel. Nous sommes 40 plus 5 détachés. Nous avons sous notre responsabilité, la garde du centre de Venna et du Commissariat ici. Nous participons également au maintien d'ordre public pendant les matches de football et nous veillons les activités concernant la minorité musulmane. Généralement, nous essayons de faire très attention. Je préfère que quelque chose arrive à moi qu'aux détenus ». Entre temps un autre officier qui arrive au bureau ajoute « Nous les traitons très bien. Nous achetons du lait et des bonbons pour les enfants »...

Nos commentaires :

Pendant nos 120 minutes de conversation, le Commandant ne s'est jamais écarté du langage politiquement correct. Il ne s'est jamais référé aux immigrants en utilisant le terme 'clandestin'. A notre sortie, la porte extérieure des cellules a été ouverte et nous avons pu regarder rapidement les conditions. Nous avons constaté que les propos tenus par le Commandant sur ce point correspondaient à la réalité.

Commissariat de la police frontalière de Ferres (Evros). Vendredi 27/11/2009.

Dans cette structure de détention nous étions accompagnés du Préfet de Police d'Alexandroupoli, M. Tsouknadis et de la conseillère spéciale du ministère de la protection des citoyens, Mme Afroditi Al Saleh.

Le bâtiment a été construit dans les années 1890. Il s'agit d'un ancien bâtiment de l'administration turque en très mauvais état. Un officier souligne par rapport à ce sujet : « Ca va nous tomber sur la tête mais nous ne pouvons pas le rénover parce qu'il appartient aux services de préservation du patrimoine ». Le lieu de détention se trouve dans un container à côté du bâtiment. A côté, il y a une muraille haute de 3 mètres. Il y a également des dépôts de ferrailles où il y a différents objets stockés. On voit également une iconostase et un peu d'espace vert en face. Il n'y a aucun signe extérieur indiquant que dans cet endroit on détient des immigrants. Au moment où nous arrivons, il y a une femme qui fait le ménage. Dans la cours, il y a 4 4x4 de la police et une dizaine d'officiers. Nous traversons un couloir et nous entrons à la cours intérieure. Dans le container, il y a deux cellules qui peuvent accueillir, selon la police, 50 personnes. A notre visite, il y en a eu 68. Nous avons été autorisés de voir une seule cellule où hommes, femmes et enfants de plusieurs nationalités ont été détenus. Dans la cellule, il y avait 4 femmes provenant de Georgie, autour de 50-60 ans. Elles ont été arrêtées la nuit dernière. Elles demandaient un avocat et de se séparer des hommes. Elles nous montraient un journal géorgien qu'elles avaient amené avec eux. Il y avait aussi un groupe de pakistanais qui étaient là depuis 8 jours. Ils voulaient un avocat et ils demandaient combien de temps ils vont rester là. Il y avait également un groupe d'irakiens, qui ont été là depuis 2-3 jours. La police n'avait pas encore procédé à l'enregistrement de leurs empreintes. Ils nous ont dit que la nourriture n'était pas suffisante et qu'ils avaient faim. Il y avait aussi 8 afghans et une famille avec un petit garçon qui jouait avec la brochure de la demande d'asile et un peu plus loin une autre famille. Ils n'ont pas demandé l'asile. A l'autre bout de la cellule il y avait un autre groupe d'afghans dont un a été arrêté à l'île de Simi. Il était 2 mois en détention. Il a instruit sa demande d'asile à Athènes et la réponse a été négative. Après cela, il est détenu à Ferres. D'autres attendaient leur demande d'asile. Une personne voulait appeler à sa famille mais elle n'avait pas d'argent.

La cellule était de 30 m² avec une surface plus haute en béton qui servait de lit et qui était couverte de matelas et de couvertures. Il n'y avait pratiquement pas d'espace pour marcher. Il y avait partout des inscriptions en arabe. Il y avait trois douches, un WC et un lavabo horriblement sales. Tout le monde se plaignait du manque de produits d'hygiène. Il n'y avait pas de médecin. Un médecin de Venna y va une fois par semaine mais il n'y a pas d'espace pour faire ses consultations. En ce qui concerne la promenade, il y avait une petite espace d'une dizaine de mètres carrés entouré de très hauts murs.

Le Commandant nous a dit qu'ils laissent les personnes partir au bout de 6-8 jours. Dans les premiers 2-3 jours ils les enregistrent au fichier et s'il n'y a aucun recours légal, ils les donnent

un récécipé les obligeant de quitter le territoire et ils les laissent partir. Ceux qui demandent l'asile par contre restent 2-3 mois. « Si nous demandons l'asile nous sommes perdus » nous disait un détenu. Par rapport à l'asile le Commandant a ajouté « Nous les fournissons les brochures et le dossier mais nous ne les encourageons pas à demander l'asile ». « Pour les produits d'hygiène, c'est la responsabilité du département, qui ont prévu un financement mais qui donnent de l'argent de manière très ponctuelle ». « Il n'y a pas de traducteur. Nous avons demandé à FRONTEX mais nous avons aussi demandé des médecins, des psychologues mais FRONTEX n'est qu'une vitrine. Ils font parfois des contrôles par hélicoptère et rien d'autre ». Un autre officier ajoute : « Nous les envoyons parfois à la mauvaise direction afin d'éviter leur espionnage. Est-ce que je sais qu'est-ce qu'ils vont faire avec leurs photos ? Nous, au lieu de faire notre travail, nous faisons les infirmières et les psychiatres. Il y a des insuffisances graves au niveau du personnel ». « Les réseaux des passeurs agissent à tout le delta d'Evros. Pourtant la situation a été pire auparavant. Les gens restaient ici 2-3 mois. Un autre officier ajoute « Qu'est-ce qu'ils vont faire avec des bruches à dent ? Est-ce qu'ils en avaient au Pakistan ? Ils arrivent ici et nous devons les apprendre la civilisation ». A un moment un détenu nous demande une cigarette. Un officier réagit « nous les donnons nous aussi parfois. Ils les vendent entre 5 et 10 euros ». Nous demandons si il y a des cas de violence (en voulant citer la violence entre détenus). L'officier a cru que nous voulions dire mauvais traitement par les policiers. « Jamais. Nous n'utilisons jamais de la violence. Simplement, parfois quand tu arrêtes tout le temps les mêmes personnes eh bien, tu peux utiliser un peu de violence. D'ailleurs, ils font du mal à tant de personnes. Mais nous aussi nous sommes en danger. Est-ce que vous savez combien de maisons et de voitures de policiers ont été brûlés ? Ce sont notamment les géorgiens qui font ça ». Dans un autre coin, nous demandons à des détenus s'ils ont déposé des demandes d'asile. Quelqu'un nous répond : « Non, parce que nous voulons aller ailleurs en Europe ».

En sortant des cellules, nous traversons le vieux bâtiment et nous croisons le docteur qui venait d'arriver. Ce docteur travaille dans un service hospitalier qui couvre plusieurs structures de détention. Il nous parle dans un premier temps des problèmes de santé des détenus. « Nous essayons de dépister les cas des maladies transmissibles. Si un examen est positif, je les envoie à l'hôpital pour des examens approfondis. Nous ne faisons pourtant pas d'examens de séropositivité ou gynécologiques ». Après il nous parle des problèmes pratiques « Il n'y a pas d'espace pour faire mes consultations. Je suis seul avec mon sac. Je travaillais en CDD mais qui a expiré en juin. Je me déplace partout en cas de besoin. A Venna, j'ai aussi une infirmière. Elle travaille, elle aussi en CDD depuis 8 ans. Nous ne sommes pas payés et nous avons des familles à nourrir ».

Nos commentaires :

Les conditions de détention sont horribles. Il n'y a pas d'aération, de lumière et de chauffage. Les femmes et les enfants sont dans les mêmes cellules avec les hommes. Il n'y avait pratiquement pas d'espace pour se promener. La distribution de produits de première nécessité est quasi-inexistante. Les détenus sont complètement confus en ce qui concerne leurs droits et le temps de détention. Certains officiers avaient une attitude très méprisante vis-à-vis des détenus, que eux-mêmes justifiaient par les horribles conditions dans lesquelles ils faisaient leur travail. Certains autres se justifiaient par des arguments racistes basés sur la supposition d'infériorité culturelle des immigrants.

Maison d'arrêt de Venna (Rodopi). Vendredi 27/11/2009

Dans cette structure de détention nous étions accompagnés du Préfet de police de Kommotini (Rodopi), M. Kokmotos et du Commissaire de la police frontalière de Sappes (Rodopi), M. Salamankas.

Le bâtiment qui a été transformé en structure de détention est vieux et appartient à la Coopération agricole. Le Commissariat de la police frontalière de Sappes a été créé en 2000. En 2002, avec l'augmentation du nombre des immigrants arrêtés, la police a cherché une solution provisoire et ce vieux dépôt de la Coopération agricole lui a été donné afin d'y mettre à peu près 200 personnes. Depuis il est resté comme ça. Autour de ce bâtiment, il y a des ruines d'autres bâtiments et des champs de culture. Il est donc isolé. Il n'y a aucun signe indiquant où nous sommes ou de quoi il s'agit. Le bâtiment est clôturé de barbelés. Dans la cour, il y a un kiosque où les policiers passent leur temps. A l'autre côté du bâtiment passe une ligne des chemins de fer.

Il y a 6 cellules, l'une à côté de l'autre. A la fin du couloir, il y a un petit bureau utilisé par l'ONG « Médecins sans frontières ». A l'autre bout du couloir, il y avait une chambre pour les policiers. En face du bâtiment, il y a un poste de garde. Le bâtiment n'a pas été rénové depuis longtemps, même pas avant de sa transformation en structure de détention. Très peu de temps avant notre visite, le bâtiment puait horriblement par des fuites des tuyaux de traitement des eaux usées. Ce problème a apparemment été réglé par le département. Dans la cour, des problèmes de traitement des eaux usées ont été signalés également et dont la réparation a été faite avec beaucoup de retard. La cour de promenade des détenus est entourée d'une muraille haute de 4 mètres, qui prive les personnes de tout contact avec l'extérieur. Toutes les cellules ont des plafonds assez hauts mais elles sont assez sombres. Dans chaque cellule, il y a une petite fenêtre barrée et il n'y a pas la lumière du jour. La face des cellules est barrée du plafond jusqu'au sol. Il y a un petit couloir, un espace qui sert de sas de transition et puis une grande porte métallique. Les détenus ont l'habitude de monter aux fenêtres afin de voir quelques secondes la lumière du jour et de respirer un peu d'air fraîche.

Nous avons visité toutes les cellules. Il y avait 15-20 personnes dans chacune. Il y avait partout sur les murs des écrits en arabe. Les toilettes et les douches sans portes se trouvaient dans les cellules et étaient extrêmement sales. Il y avait des personnes provenant de Pakistan, de Myanmar, d'Afghanistan, d'Irak, de la région du Kurdistan, d'Albanie, de Georgie ou de Somalie. Selon les policiers, certains pakistanais sans papiers se déclaraient de Myanmar, pays pour lequel il est appliqué le principe de non refoulement.

Les détenus nous montraient dans leurs bras et leur corps les stigmates des maladies de la peau. Un Kurde qui était en train de quitter la cellule nous a dit que les conditions sont pires d'une prison ordinaire. « Nous sommes des êtres humains. Nous ne desservons pas un tel traitement. Ils nous sortent des cellules une fois tous les 3 jours. Ils nous donnent un rasoir pour 4-5 personnes. Moi, j'ai un mois à me raser ». Un autre nous montre un document de l'hôpital attestant des problèmes de santé. Le sol a été couvert des matelas et des couvertes très sales. Il y avait des traces de feu et il sentait de la fumée. Un détenu a pris l'initiative d'indiquer au Commissaire qu'il était asthmatique et cette fumée aggravait son état de santé. « Vous n'avez qu'à arrêter de brûler des cartons » a répondu ce dernier. Dans une autre cellule, nous avons trouvé trois mineurs non accompagnés. Quand ils nous ont indiqué qu'ils avaient 16 ans, un officier nous a dit « ils ont déclaré 19 pour sortir plus vite. Si l'on repose la question après votre départ, ils vont dire la même chose ». Un irakien prend la parole, « ils renvoient les irakiens. Pourquoi ? Tout le monde ici veut savoir pourquoi. D'autres comme vous ont venu nous voir. Qui êtes vous ? Le HCR ? Un autre pakistanais nous a dit « je suis ici depuis 36 jours et quelqu'un d'autre est sorti aux 38. Est-ce que partirai moi aussi ? Ceux-ci sont là depuis 40 jours, pourquoi ils ne partent pas ? ».

Points de vue de la police :

Selon les policiers les étrangers restent en détention au maximum trois mois et après ils sortent avec un récépissé les obligeant à quitter le territoire. Ils n'essayent pas de saisir les recours administratifs ni de demander l'asile afin de ne pas attendre en détention pendant la procédure. La police accuse le département pour manque de volonté de soutien financier des structures. « Normalement c'est au département de prendre en charge la nourriture et le maintien des locaux. Mais ils tardent considérablement à intervenir quand il faut. Pour nous, les étrangers disent 'good police' parce que nous les traitons bien. Nous les promenons cellule par cellule mais pas tous les jours. Actuellement nous avons 115 mais à un moment nous avons eu 1100 ! Ici travaillent 5-6 policiers à chaque équipe de garde qui change toutes les 8 heures. Tout le Commissariat de Sappes a 60 policiers pour tout faire » souligne un officier. Un autre ajoute « Les immigrants considèrent leur détention comme une petite pause à leur longue marche. Ils trouvent ça comme un oasis. Fatigués, ils se disent 'bon, je me repose un peu, je mange et je continue'. Il y a des bagarres entre les Irakiens et les autres. Mais nous intervenons à temps ».

Un autre policier présente un point de vue différent, « Ils se battent jusqu'à se couper les oreilles. Nous allons au docteur avec les oreilles à la main. Pendant la journée tout est tranquille mais dans la nuit, quand nous éteignons la lumière, c'est là où le problème commence. Si nous essayons de les séparer, nous sommes aussi en danger ». « Il y a également un problème avec la nourriture. Avec 5,80 euros par jour, les tavernes n'arrivent pas à les nourrir et ils se plaignent de faim. Mais ils mangent trois fois par jour ». « Il n'y a pas de femme de ménage. Ils se débrouillent seuls. Le bâtiment est entretenu par les policiers qui font le ménage eux-mêmes. Nous avons fait des travaux et nous avons acheté une télévision à nos frais. On aurait aimé une bibliothèque pour qu'ils puissent passer leur temps, car ils n'ont pas d'activités. Ils font la prière chaque jour. Pendant leurs fêtes, ils mangent à des horaires différents. Tu commences à comprendre en les observant et tu te familiarises avec ces habitudes. Au début je ne savais pas ». « Nous avons besoin des renforts pour patrouiller. Il faudrait des gardes spécialisés. Notre travail est d'opérer sur le terrain. C'est à nous que a été jeté le problème. Il faut une solution au niveau de l'Etat. Du personnel et de l'argent ». « Les traductions se font par les anciens et on se débrouille avec le peu d'anglais que l'on connaît. Nous essayons d'éviter pourtant les traducteurs parce que parfois ils traduisent ce qu'ils veulent et on peut se trouver en situation délicate ». « Ils ne font pas des examens médicaux avant de venir ici. Notre chambre d'infirmerie est trop petite et nous n'avons pas de docteur. Nous demandons une infirmerie et des docteurs. Il faut également une espace pour mettre en quarantaine des nouveaux arrivants afin qu'ils ne transmettent pas des maladies ». « Ils sont très sales par nature. Ils n'aiment pas l'eau. Quelques jours avant c'était pire. Tu ne pouvais pas entrer. Ça puait horriblement ». « La côté arrière des cellules est la plus problématique au niveau de la sécurité. Des trains passent souvent et il y a toujours un danger d'évasion. Nous sommes responsables pour eux et s'ils s'évadent nous sommes exposés ». « Afin d'éviter l'expulsion, les turques se déclarent palestiniens parce que les autorités turques ne refoulent pas les palestiniens et ils les laissent repasser en Grèce » ».

Nos observations :

Policiers et détenus se tomberaient facilement d'accord sur le fait que le lieu est extrêmement sale, plein de rats et de cafards. Pendant l'été il y a même des serpents. Il y a un très sérieux problème avec le froid malgré les déclarations des policiers que les cellules se chauffent normalement. Les conditions de détention, le manque d'air et de lumière renvoient à des images des cages du Moyen Age. Les conditions d'hygiène sont dangereuses aussi bien pour les détenus que pour les policiers. L'air devient encore plus irrespirable par les cartons que brûlent les détenus pour se chauffer. Aussi bien les détenus que les policiers ont pointé du doigt les avocats. Un détenu nous a dit qu'il a donné 3500 euros à un avocat pour le faire sortir de là. Les policiers disent que les avocats demandent des rémunérations excessives et parfois ils ne

reviennent pas. Un policier a souligné par rapport à cela : « Les avocats les arnaquent et après ils pensent que la faute, c'est à nous. A la fin c'est la police qui est responsable pour tout ».

Centre de détention abandonné de Peplos (Evros). Vendredi 27/11/2009 et Samedi 28/11/2009

Les différentes opinions sur la question si le centre de détention de Peplos est toujours ouvert ainsi que les rapports récents des différentes associations nous ont conduit à le visiter en deux reprises. Pendant notre première visite, nous avons croisé quelqu'un qui habitait à côté du centre qui nous a dit les suivants : « Il y a beaucoup d'immigrants ici. Surtout pendant l'été. Ils dorment ici, dehors, tout au long de la ligne des chemins de fer. Si l'on y va, nous allons certainement trouver quelques uns. Nous le posons la question quand le centre a été fermé. « Ca fait un an » il nous a répondu. Nous le demandons s'il a ouvert depuis. « Non. Il n'y a rien depuis ». « Il a commencé en 2001 et il a fonctionné sans interruption avant de sa fermeture » il ajoute. Il nous raconte une anecdote. « Pendant un hiver très froid, ils sont restés bloqués pendant une semaine. Un soir les policiers frappent à ma porte et demandent à manger. Je leur ai donné tout ce que j'ai eu. Ma femme a cuisiné et ils ont pris la nourriture pour manger avec leurs collègues là-bas. Les gens qui étaient là n'avaient pas à manger. Ils n'auraient pas pu en avoir puisque ni la police, ni l'armée ne pouvait y accéder à cause de la neige ».



Nous approchons au centre qui est effectivement abandonné. Le bâtiment prévu pour la détention est un ancien dépôt de la société des chemins de fer. Il est divisé en trois cellules. Il y a des écrits en arabe partout. Tout au long du couloir extérieur il y a des barres de fer qui vont du sol jusqu'au toit et qui donnent une allure de cage. Il y a trois portes en fer. Chacune donne accès à une cellule. Les cellules se séparent par des murs et des barbelés. Dans chaque cellule

il y a des toilettes et des douches et nous sommes intrigués par le fait que des travaux de réparations ont apparemment été achevés avant peu de temps. Dans une cellule, il y a encore un échafaudage. Il est clair que les travaux ont été réalisés après la fermeture du centre. A l'extérieur du bâtiment il est attaché un container qui hébergeait des bureaux de la police frontalière.



La deuxième fois que nous avons visité le centre, nous étions accompagnés de la conseillère spéciale du ministère de la protection des citoyens et du Préfet de police d'Alexandroupoli. Notre visite a été guidé par l'ancien commandant du centre qui était lui aussi un officier de la police frontalière. Sur les portes extérieures, il y avait des écrits en arabe et en latin. Les cellules avaient des plafonds hauts et de très petites fenêtres.

Selon le commandant, « Le vieux dépôt des céréales de Peplos a été utilisé jusqu'en 2005. Il peut accueillir 150 personnes. En 2008, il a réouvert pour quelques mois dans une conjoncture d'urgence. Avant, c'était une pièce unique. Il n'était pas divisé en trois cellules. On a réparé également les toilettes. Il y avait aussi des problèmes de chauffage. Pendant un hiver quand l'accès a été bloqué à cause de la neige pour 2-3 jours, les détenus ont resté sans manger. Si non, on distribuait de la nourriture 3 fois par jour, surtout des sandwiches ». Le Commandant nous a dit également que l'Etat grec renverse 71 euros à la Turquie pour chaque un des ressortissants de ce pays qu'il renvoie à celle-ci. Il a ajouté que dans le village, il y a des immigrants qui passent tout le temps et il a regretté que ce dernier soit connu uniquement pour cela.

Poste frontalier de Kipoi (Evros). Samedi 2 novembre 2009.

Pendant cette visite nous étions accompagnés du Préfet de Police d'Alexandroupoli et de la conseillère spéciale du ministère de la protection des citoyens. Nous avons vu un des passages de la fleuve où il y avait des embarcations abandonnées. La police nous a informé que

le rôle de FRONTEX à Evros consiste à la participation à des opérations comme SATURN en 2009 ou POSEIDON LAND prévue pour 2010. Ces opérations ne durent que quelques mois où parfois les pressions migratoires sont moindres. Il y a un représentant permanent de FRONTEX qui gère les échanges d'information avec les autres pays. Parfois FRONTEX amène des détecteurs thermiques et de mouvement ou des hélicoptères mais qui ne sont pas là tout le temps.

Commissariat de la police frontalière de Tyhero (Evros). Samedi 28 novembre 2009.

Pendant cette visite nous étions accompagnés du Préfet de Police d'Alexandroupoli et de la conseillère spéciale du ministère de la protection des citoyens. Le bâtiment est petit. Il s'agit d'un ancien dépôt de la Coopérative agricole et il a été donné à la police frontalière par le département. Quelques années auparavant, le Président du Conseil du département a voulu le démolir afin de créer un autre ailleurs mais un certain nombre d'habitats ont été opposés et le projet a été annulé.

En ce qui concerne la morphologie du bâtiment, il y a une entrée qui donne à un couloir et aux bureaux des policiers. En sortant des bureaux, il y a une porte à l'arrière du bâtiment qui donne aux cellules. Dans ces dernières, il y avait 33 personnes au temps de notre visite. Autrefois, elles en avaient 80. Il n'y a pas de personnel de ménage et le docteur a aussi sous sa responsabilité Venna et Ferres. Le système de traitement des eaux usées ne fonctionne pas et toutes ces eaux sales coulent dans les cellules. Les matelas se trouvent soit au sol soit sur une autre surface en béton plus haute qui sert théoriquement de lit. Il n'y a pas de cours de promenade et les détenus ne sortent jamais. Les cellules avaient des petites fenêtres qui donnaient derrière. Il n'y avait ni clôture autour du bâtiment, ni des signes qu'ici il y a des immigrants détenus. Le département payait deux repas par jour. Il n'y avait pas des produits d'hygiène ni des médicaments et les détenus nous ont dit qu'ils voyaient très rarement le docteur, voire jamais.

Le temps moyen de détention selon les policiers a été de 15 jours mais un détenu irakien nous a dit qu'il était là depuis 72 jours. Dans la première cellule, il y avait deux mineurs mais qui ont déclaré majeurs aux policiers. Il y avait un journaliste iranien qui était là depuis 2 jours. Il avait demandé l'asile en Turquie et il a eu le document de reconnaissance de son statut de réfugié du HCR. Un autre russe nous a dit qu'il voulait aller chercher sa femme à Athènes mais il n'avait pas de visa. Les policiers nous ont dit qu'ils ont envoyé ses papiers à l'ambassade de la Russie à Athènes mais son cas a laissé indifférent l'ambassadeur et ses papiers sont toujours là.

Dans la deuxième cellule, il y avait deux familles avec au total six enfants de 3 à 16 ans. Ils nous ont montré une pâte à dents pourrie. Ils n'avaient pas de savons non plus. Deux de ces enfants avaient des problèmes dermatologiques comme la plupart des détenus d'ailleurs. Un homme avait des problèmes cardiaques. Il nous a montré ses médicaments. Une femme avait sa

bouche et son nez couverts avec une masque parce que elle a eu une infection dermatologique à la partie buccale de son visage.

Les détenus des différentes cellules ne s'entremêlaient pas trop. La plupart n'étaient pas des demandeurs d'asile et ils n'avaient pas d'avocat. Selon les détenus, ils restaient là trois mois et après ils sortaient avec le récépissé.

Nos commentaires :

Le Commissariat de la police frontalière de Tyhero est de loin le pire au niveau des conditions de détention, car il se trouve dans un bâtiment extrêmement vieux et petit sans la moindre possibilité de promenade pour les détenus. Les toilettes étaient horriblement sales, les pires que nous avons vu. Même les policiers nous ont fait part de leur inquiétude pour les dangers de santé qu'ils parcourent dans un tel environnement de travail.

Commissariat de la police frontalière de Soufli (Evros)¹, Samedi 28 novembre 2009.

Pendant cette visite nous étions accompagnés du Préfet de Police d'Alexandroupoli et de la conseillère spéciale du ministère de la protection des citoyens. Le bâtiment est dans un état nettement meilleur de celui de Tyhero, il y a une espace de promenade et il est clôturé d'une palissade. Dans sa cours, nous avons distingué un 4x4 des services de la protection de la faune. Les policiers nous ont dit que son conducteur écoutait à la radio les ondes de la police frontalière et il donnait des informations aux passeurs. Le véhicule a d'abord été confisqué, puis rendu au service de protection de la faune mais ce dernier n'est jamais venu le chercher.

Il y avait trois cellules. Les deux au nouveau bâtiment, l'une à côté de l'autre et la troisième dans un bâtiment à côté un peu plus ancien. Dans cette troisième cellule, quand nous sommes arrivés, il y avait trois passeurs. La capacité totale des trois cellules se lève à 26 personnes. Dans les deux autres cellules, il y avait au total 48 personnes. Dans la première cellule, il y avait 5 femmes et 3 enfants, deux filles et un garçon dont un de trois ans. Il y avait aussi plusieurs hommes. Les lits ont été faits de béton avec des matelas et des couvertures mais qui ne suffisaient pas pour tout le monde. Il y avait très peu d'espace pour se promener dans la cellule. Les femmes étaient palestiniennes et nous ont demandé des couches pour les bébés, un docteur et des biscuits. Un irakien nous demandait si l'on savait quand est-ce qu'il va sortir.

Les deux cellules avaient leurs portes intérieures ouvertes et les détenus pouvaient passer de l'une à l'autre. En dehors des cellules il y avait un couloir où se trouvaient les toilettes. Les toilettes étaient plus propres par rapport à ce que l'on a vu ailleurs. Dans la deuxième cellule,

¹ Dans l'affaire SD contre la Grèce, la Cours européenne des droits de l'homme a estimé que la détention dans ce Commissariat constitue une violation de l'article 3 de la Convention européenne des droits de l'homme. Autrement dit, la détention dans cette structure a été jugée être une torture ou un traitement inhumain et dégradant.

il n'y avait que des hommes mais il y avait le même problème de surpopulation. Les femmes et les enfants sortaient à la cours de promenade chaque jour. Les hommes une fois les deux trois jours car ils sortent accompagnés des policiers. Quand il n'y a pas des passeurs, la troisième cellule est mise à la disposition des femmes et des enfants. Il n'y avait pas de docteur et nous avons constaté le même manque des produits d'hygiène comme ailleurs. Dans le bureau des policiers, il y avait un grand écran qui montrait des images des cellules via des cameras de surveillance qui sont installés à leur intérieur. A la sortie de la ville de Soufli, nous avons vu un vieux dépôt qui servait autrefois de centre de détention.

Nos commentaires :

Nous avons constaté que malgré un meilleur état, au niveau des infrastructures, hommes, femmes et enfants ont été détenus dans les mêmes cellules. Il y a également un manque grave au niveau des traducteurs ainsi qu'un problème au niveau de l'accès des avocats à leurs clients. Concrètement, une série de procédures administratives compliquées et illégales sont mises en place par la police (afin de voir son client, il faut une autorisation spéciale de la Préfecture de police d'Alexandroupoli qui peut prendre de 3 à 6 jours), ce qui pose des obstacles à l'accès des avocats à des détenus.

Commissariat de la police frontalière de Issaakio (Evros). Samedi 28 novembre 2009.

Au sud du carrefour qui amène à Dyimothiho, il y a le village Psathades. C'est là où nous attend un 4x4 de la police frontalière après un appel du Préfet de Police d'Alexandroupoli. Nous arrivons au Commissariat et dans ses cellules, il y avait deux détenus et une troisième personne qui venait d'être arrêtée. Nous avons pu les voir. Le Commandant adjoint qui nous a accueilli, nous a dit qu'il n'y a pas beaucoup de détenus parce que la politique du Commissariat est de les envoyer dans les premières 24 heures de leur arrestation au centre de détention de Fylakio-Kyprinos qui est assez proche. C'est là aussi qu'ils effectuent des examens médicaux. Si le nombre des personnes arrêtées dans les 24 heures surpasse les capacités du Commissariat, ils envoient les personnes directement au centre mentionné plus haut. L'effectif du Commissariat se lève à 67 officiers.

Le Commissariat est la vieille école du village. Le bâtiment n'est pas conforme aux normes qui régissent les bâtiments prévus pour un tel usage. Il été mis en fonction en 1999. A l'entrée, il y a sur un mur blanc une mesure en crayon pour mesurer les détenus. A droite, il y a deux bureaux des policiers. A gauche, il y a les deux cellules. La première qui est vide peut accueillir 9 personnes. La deuxième 5. Il y des matelas par terre et les cellules ont du chauffage. Les toilettes et les salles de bain sont en mauvais état et demandent des travaux de mise aux normes.

Le Commandant adjoint a souligné les suivants : « Le bâtiment n'est pas aux normes. C'était une école. Les cellules ne sont pas sécurisées ni pour les détenus, ni pour les policiers. Des murs doivent être démolis et remplacés par des barres de fer. Les appareils de chauffage et de chauffe-eau doivent être enterrés dans les murs ». Sur les murs, entourée des phrases en arabe, je vois une phrase en français « marche ou crève »....

Au bout du couloir, après les cellules, il y a une chambre qui sert de dépôt. Le Commandant adjoint nous explique qu'ils ont demandé de l'argent pour engager des travaux, ils ont même fait faire deux devis pour ces travaux, un de 33000 euros et un de 31000 euros mais ils n'ont jamais reçu des subventions. Nous décidons de partir et un policier nous montre les véhicules utilisés pour transporter des immigrants, saisis par la police. Il y aussi beaucoup de camions. « Il y a un problème avec les camions parce que le service des douanes qui est responsable pour les véhicules saisis, ne prend pas des camions et du coup nous les gardons nous mais comme vous pouvez voir vous-mêmes, il n'y a plus d'espace. Dans celui-là, nous avons trouvé 110 personnes ».

Centre de détention de Fylakio-Kyprinos (Evros), Samedi 28 novembre 2009.

Dans ce centre nous étions accompagnés de M. Salamankas, Tsouknadis et Papaioannou ainsi que de la conseillère spéciale du ministère de la protection des citoyens, Mme Afroditi Al Saleh.

Le bâtiment est modère et il se trouve à la route nationale qui amène au nord de la ville d'Orestiada. Il est entouré d'une haute palissade en barbelés où se trouvent des véhicules saisis qui ont servi pour trafiquer des immigrants. Le centre fonctionne depuis 2007 et il a été acheté aux frais du département. Le directeur du centre, le Commandant Gavranidis nous a fait savoir que la capacité du centre se lève à 379 personnes. Pourtant selon la CPT (Comittee for the Prevention of Torture) sa capacité n'est que de 188 personnes. Quand nous l'avons visité, il y avait 254 détenus.

Le bâtiment a été nettoyé juste avant notre arrivée et 10 policiers, 8 hommes et 2 femmes, nous attendaient. Même s'il s'agit théoriquement du centre du plus moderne de la région, il n'y a pas de salle à manger. Là aussi il y a des cameras dans les cellules. Il y a une espace avec six cabines téléphoniques, au couloir, en dehors des cellules. Seulement deux policiers portent des masques de protection et personne ne nous en offre. Les détenus font du bruit en nous regardant et ils collent leur visage aux barres de fer de la face des cellules où ils sont 40-50. La plupart avoisinent les trois mois de détention. Nous passons la plupart du temps de notre visite à parler avec les détenus et à transmettre leurs demandes aux gardes et aux officiers de la police. Certains mangent encore leur repas qui contient de la viande et des

pommes de terre. Les frais de la nourriture sont pris en charge par la police et la distribution des repas est la responsabilité de la police.

Un groupe de 30-40 mineurs sont détenus à une cellule. Certains sont là depuis 100 jours, d'autres 70-80. Ils nous demandent quand est-ce qu'ils vont se libérer et ils n'ont aucune idée des procédures. Il y a une cours de promenade mais à cause du nombre des détenus, le temps de promenade ne dure que quelques minutes. Les détenus passent d'une cellule à l'autre par un grand tuyau d'aération au plafond. Ils mangent deux fois par jour et il y a des manques des produits d'hygiène. Certains nous disent que la seule solution pour eux est de commencer une grève de faim ou d'avalier des verres. « C'est uniquement comme cela qu'ils vont nous écouter. La liberté est pour nous la chose la plus importante. Nous n'avons pas surmonté toutes ces difficultés en partant de chez nous pour se trouver derrière les barreaux. Nous voulons aller en Europe. En Angleterre. Même si un ou deux meurent, les autres vont être libérés » nous dit un détenu. Pendant notre visite, quelqu'un tombe express de son lit, il se blesse et on le transporte à l'infirmerie. Les autres détenus nous ont dit qu'il l'a fait parce qu'il voulait parler à sa mère dont l'état de santé est très grave.

Dans la cellule à coté il y a des jeunes hommes de 20-25 ans qui se trouvent au centre depuis 2-3 mois. Ils se jettent sur les barres pour nous parler. Certains nous informent qu'ils ne sortent jamais à la cours de promenade. D'autres disent qu'ils sortent pour quelques minutes. Les policiers confirment ces dits et justifient cette situation par le fait qu'au niveau de la sécurité la cours n'est pas aux normes.

Il y a des dénonciations pour mauvais traitement par les policiers. « Ils nous traitent comme des animaux. Ils ne répondent pas à nos questions et si l'on demande d'aller voir le docteur, ils nous disent que nous le faisons uniquement pour sortir de la cellule ». Les détenus nous parlent aussi de leurs problèmes de santé. Quelqu'un demande d'être transféré à l'hôpital pour soigner ses problèmes cardiaques. Quelqu'un d'autre nous dit qu'il a des problèmes d'estomac. 5 soudanais demandent d'être transférés au Soudan tandis que 4 palestiniens nous demandent des informations sur la procédure d'asile. Tout le monde demande des bruches à dent et des rasoirs. Certains détenus n'ont pas de chaussures et de vêtements et ils ont froid quand ils sortent. Personne ne connaît exactement les procédures.

Dans une cellule éloignée, à coté de l'infirmerie, elles sont détenues les femmes. Elles sont à peu près 15 et elles ne se plaignent pas des conditions de détention. Une femme du Congo nous dit qu'elle veut aller à Athènes à sa soeur. Quatre géorgiennes veulent aller à Athènes pour trouver du travail. Elles se réjouissent qu'elles sont éloignées des hommes.

Au centre, il y a un docteur et deux infirmières tous en CDD et dont les conventions n'ont pas été renouvelées. MSF renvoie parfois des psychologues. Avec un financement du programme Aeneas, le centre a embauché un travailleur social et un traducteur. Mais avec l'expiration du programme les conventions de ces personnes n'ont pas été renouvelées. En ce

qui concerne les traducteurs notamment cette absence est lourde de conséquences, surtout pour les détenus qui veulent déposer des demandes d'asile.

Nos commentaires :

Les conditions de détention sont sous les standards internationaux mais elles sont meilleures par rapport à d'autres structures que l'on a visitées. Pourtant, la détention des mineurs est illégale et inacceptable. En plus, il est très négatif qu'il y a des caméras de surveillance dans les cellules.

*
* *

CONCLUSIONS

- L'incertitude qui régit le cadre de fonctionnement de certaines structures de détention, l'absence de signes extérieures de leur existence, l'absence des actes légaux de leur mise en fonction et des cadres réglant leur fonctionnement ainsi que le fait que les responsabilités sont chevauchées entre plusieurs services constituent des obstacles à tout effort d'amélioration des conditions de détention. Les structures fonctionnent à la limite de la loi et tout est basé sur la bonne ou la mauvaise volonté des responsables. L'absence d'un cadre légal de fonctionnement clair des structures de détention, les zones grises de la loi et l'enchevêtrement des responsabilités donnent un résultat qui n'est pas digne d'un Etat de droit.
- Il est urgent de mettre en place un cadre légal qui clarifie les responsabilités. Même dans la loi 3381/2005 qui prévoit la mise en place des centres de détention, il n'y a aucun cadre de détermination des modalités d'ouverture et de fonctionnement et surtout, il n'y a aucune autorité qui pourrait veiller à la bonne application de la loi. Il n'est pas un hasard si la coopération entre services des ministères responsables est ponctuelle et insuffisante.
- Le droit de consulter un avocat, surtout à Evros (à la responsabilité de la préfecture de police locale), subit des limitations inexplicables à travers la mise en place par la police d'une procédure bureaucratique lourde et illégale. Le manque total d'aide et de conseil juridique par les associations des avocats locales fait encore plus difficile la situation des détenus vis-à-vis de la loi.
- L'ouverture ou la fermeture des centres de détention est en plusieurs reprises liée à des réactions locales. (Le centre de Peplos a été fermé après les mobilisations des habitants

- qui se plaignaient des mauvaises odeurs que dégageaient les eaux usées, non traités du centre. Le projet de déménagement du Commissariat de Tyhero à un village voisin, le Fylakto a été annulé après la mobilisation des habitants du dernier).
- Les pratiques de la police ne sont pas partout les mêmes et dépendent de l'appréciation de chaque Préfet de Police. Ceci a comme résultat la confusion en ce qui concerne les procédures d'arrestation, de détention et de libération des personnes ainsi que leurs droits. D'ailleurs la détention d'une personne peut s'arrêter à tout moment en fonction des places disponibles, de la sensibilité de chaque Préfet de Police ou de la conjoncture politique générale.
 - Les détenus sont en état de confusion en ce qui concerne les différentes procédures. D'ailleurs les pratiques répandues de détention des mineurs ou des demandeurs d'asile sont illégales.
 - Il n'y a aucun suivi de ceux qui sortent de la détention. Il n'y a aucune prévision de soutien de ces personnes.
 - Comme nous l'avons souligné dans notre introduction, les détenus se divisent aux expulsables, aux non expulsables et aux demandeurs d'asile. Quant aux non expulsables, la détention est problématique, non pas seulement d'un point de vue des conditions matérielles de celle-ci mais aussi au niveau de la loi. Dans la décision 8256/07 du 27 novembre 2009, « Tabesh contre la Grèce » de la Cour européenne des droits de l'homme, la détention dans les cas où l'expulsion est impossible constitue une privation illégale de la liberté. Le même cadre concerne également les mineurs non accompagnés.
 - En ce qui concerne les demandeurs d'asile, la loi 3386/2007 ne prévoit pas leur détention. Dans la décision 5541/2007 de la Cour européenne des droits de l'homme, « S.D. contre la Grèce », la détention est illégale pendant le temps d'attente d'une demande d'asile. Dans ce cas, les pratiques de détention n'ont donc qu'un caractère purement punitif.

En guise de conclusion finale, on pourrait dire que toutes les structures de détention des départements d'Evros et de Rodopi se caractérisent par un manque d'infrastructures capables d'assurer les conditions minimales prévues par la loi concernant le nombre des détenus, la nourriture, les conditions de santé et d'hygiène etc. Encore plus que au niveau de la loi, ces centres n'existent pas et les responsabilités des différents services se chevauchent. En ce qui concerne les détenus, il faut souligner que les demandeurs d'asile les mineurs et les non expulsables ne devraient pas être mis en détention.

Nous proposons le réexamen de la situation en ce qui concerne les personnes qui entrent illégalement dans le pays ainsi que la réorientation de l'action sur deux axes. Premièrement sur le respect des valeurs de l'Etat de droit et deuxièmement sur

l'accompagnement de tous les immigrants qui après leur arrestation s'orientent vers les différentes villes et campagnes du pays afin de prévenir les situations de délinquance ou des phénomènes racistes.



Φωτο: ΚΤ ©

ANNEXE

1. Nombre des personnes par structure de détention

Structure de détention	Capacité d'accueil	Nombre des détenus à notre visite
Commissariat d'Iasmos Rodopi	15	5
Maison d'arrêt de Venna Rodopi	200 - 220	115
Commissariat de Ferres Evros	50	68
Commissariat de Tyhero Evros	?	33
Commissariat de Soufli Evros	26	48
Commissariat d'Issaakio Evros	14	2
Centre de détention de Fylakio Kyprinos Evros	188	254
Centre de détention abandonné de Peplos Evros	180	-

MISE À JOUR DU RAPPORT (MARS 2010).

Ce rapport a été publié pour la première fois en décembre 2009. Son objectif a été de présenter les éléments d'observation et les conclusions d'une recherche de terrain, qui a été réalisée auprès de plusieurs lieux de détention d'immigrants dans les départements frontaliers de Rodopi et d'Evros, de 25 à 29 novembre 2009. Pourtant, la Ligue grecque des droits de l'homme a continué à suivre l'actualité concernant ces lieux et a mis à jour ce rapport. Nous estimons ainsi qu'il serait nécessaire d'ajouter les suivants :

- La présence des Médecins sans frontières dans les centres de détention de Venna et de Fylakio.

Dans le centre de détention de Venna, depuis la première semaine de décembre 2009, une cellule médicale de MSF a commencé à fonctionner sur une base régulière. En même temps, MSF a commencé à réaliser des visites au centre de détention de Fylakio. Les équipes de MSF sont constituées de psychologues, de travailleurs sociaux et de traducteurs, dont la présence dans les centres est quasi-quotidienne. Ces équipes ont pris en charge le soutien psychologique des détenus au sein des séances, soit personnalisées soit en groupe. Ces interventions ont pour objectif de dépister des cas des personnes fragiles, comme des mères avec des enfants, des victimes de torture, des malades, des personnes handicapées etc. Ce personnel transmet également aux autorités les demandes des détenus sur différents sujets concernant l'amélioration des conditions de vie, en soulignant notamment les problèmes d'accès aux soins médicaux, les insuffisances en matière de prise en charge des mineurs non accompagnés, l'absence d'un système de prévention et de dépistage des maladies etc. Les équipes font constamment face à des problèmes d'accès aux détenus et notamment au centre de détention de Fylakio, où ils n'ont pas d'espace pour effectuer des consultations.

- Incidents et violences dans le centre de détention de Venna.

Le mardi 3 février 2010, dans le centre de détention de Venna les détenus ont exprimé leur colère de manière violente à cause des très mauvaises conditions de la détention, en demandant leur libération immédiate. Le jour avant, le Commissariat de police de Sappes avait transmis à la police une demande de transporter 30 détenus, afin de donner une issue provisoire au problème de surpopulation du centre. Ces actions n'ont pas pu

diminuer les tensions et calmer la situation. Ainsi, les détenus ont mis feu à leurs matelas, ce qui a eu comme résultat l'intervention musclée de la police qui a arrêté 42 personnes. Les personnes arrêtées ont été présentées immédiatement devant le juge et elles ont reçu des peines de prison de 4 à 6 mois et d'éloignement administratif pour dégradation du matériel public. Elles ont été transportées à Drama et à Kavala. Des questions sur le sujet ont été posées au parlement par des députés du SYRIZA après les incidents (http://syrizarodopis.blogspot.com/2010/02/blog-post_11.html). Sur le même sujet, une question a été également posée par les députés du KKE, en juillet 2009 (www.kke.gr/index2.php?option=com_content&do_pdf=1&id=2089). Aujourd'hui, (25/3/2010) ces conditions ont continué à exister à Venna. Pourtant, à l'initiative du Préfet de police le temps de détention a diminué et il se lève aujourd'hui à 4 semaines, ce qui a conduit avec la diminution des arrestations pendant l'hiver, à la diminution du nombre des détenus. (35 personnes en 2010).

Visites dans des lieux de détention à Thraki.

Le centre de détention de Venna est aujourd'hui le lieu de détention le plus emblématique en ce qui concerne les conditions de détention des immigrants en Grèce. Ce lieu fait également l'objet des visites de militants, des ONG, d'hommes politiques et même de ministres. Chacun de son côté, essaye de se positionner sur la question. Par exemple, une délégation hollandaise a visité Venna accompagnée du secrétaire d'Etat chargé de l'immigration, M. Spyros Vougiatis (21/1/2010). Ce dernier a souligné que des nouveaux centres vont être mis en place et dont le fonctionnement consistera à regrouper d'une part les demandeurs d'asile et les personnes susceptibles de protection internationale et d'autre part les personnes qui pourraient être expulsées.

Quelques jours plus tard, une équipe de militants accompagnés de la députée du SYRIZA, Mme Iro Dioti a visité les lieux. Ils n'ont pas été autorisés d'accéder au centre. Ceci n'a pas été le cas avec les militants de l'association « No Border », accompagnés de certains avocats et des incidents avec les policiers ont été signalés. Pendant tout ce temps, le sujet a préoccupé différents acteurs de la région et de toute la Grèce.

Il serait également intéressant de signaler les visites des chercheurs de « MIGREUROPE » dans différents centres à Evros et à Iasmos, dont les recherches portaient sur la question du renvoi d'immigrants vers la Turquie et l'Italie. Selon cette équipe qui a visité Ferres, Tyhero, Soufli et le centre abandonné de Peplos, « A Ferres, nous sommes entrés dans la cours du Commissariat où nous avons discuté avec les policiers et nous avons compris qu'il y avait du monde. A Tyhero, aussi, il doit y avoir un grand nombre de détenus et le centre se trouve à côté de la région inondée. L'autre jour, nous sommes allés à Iasmos où selon X. M. (avocat de Komotini), il y a des mineurs et

de femmes. Au rez-de-chaussée, il y a les cellules. Nous avons pu voir certains mineurs qui discutaient avec les policiers ». Enfin, une délégation du médiateur de la République (Synigoros tou Politi) a visité Venna pour la deuxième fois.